

**Département de Loir et Cher**  
Arrondissement de ROMORANTIN  
**MAIRIE DE**



**Tél. : 02.54.75.15.13**

Réunion du 03 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux le 03 mars à 20h30 le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 février 2022 s'est réuni Salle Maurice Ragot, dans le respect des consignes sanitaires, des gestes barrières et port du masque obligatoire, sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire.

Madame Annick GOINEAU, Maire, précise à l'assemblée que compte tenu de la crise sanitaire actuelle et afin de respecter les consignes sanitaires, les gestes barrières et limiter les risques de contamination, elle a informé les services de la préfecture de la tenue de cette séance de conseil dans cette salle puisque notre salle de conseil en Mairie est trop petite.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Jean-Louis PETRUS, Thierry HAMELIN, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Julie ESNAULT VAN CAUBERG, Loïc DENIS, Aurélien CHAUX, Jean-Jacques RABIER, Bernadette MANDARD,

**Absents excusés :**

Madame Hélène SAILLARD-LEPAIN ayant donné pouvoir à Madame Annick GOINEAU,  
Madame Carole CHARBONNIER ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DUPONT,  
Madame Aurélie POISSON ayant donné pouvoir à Madame Fabienne BIGOT,  
Madame Claire VALLA ayant donné pouvoir à Madame Bernadette MANDARD.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Daniel DUPONT est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers votants : 15

**APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 08 & 21 DECEMBRE 2021**

Les comptes rendus des 08 et 21 décembre 2021 n'appelant pas de remarques particulières sont approuvés à l'unanimité.

**PROJET CENTRE DE DONNEES BOUYGUES**

Madame le Maire expose qu'elle a été sollicitée pour un projet TOWERLINK (centre de données) pour l'opérateur BOUYGUES TELECOM. Le terrain sis rue de la République cadastré AN 364 pourrait accueillir cette construction de 50m<sup>2</sup> sous condition d'un bail emphytéotique de 30 ans avec une indemnisation de 5000€/ an.

Les Membres du Conseil après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Demandent qu'il leur soit apportées plus de précisions notamment sur l'aspect (photos, plans) et les nuisances pour le voisinage (bruit : nombre de décibel émis)
- ☞ Chargent Madame le Maire de recueillir ces informations avant de se prononcer lors d'une prochaine réunion.

## DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Madame Le Maire expose que conformément à la demande du Préfet de Loir-et-Cher, par courrier en date du 15 octobre 2021, il convient de désigner un référent sécurité routière.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Désignent Monsieur Cédric DEVANNE référent sécurité routière.

## DESIGNATION D'UN ELU REFERENT PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Madame Le Maire expose que conformément à la demande de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, par courrier en date du 04 janvier 2022, il convient de désigner un référent Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Désignent Madame Bernadette MANDARD référent Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

## APPROBATION MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

Madame Le Maire expose qu'il convient d'approuver la modification de l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Approuvent la modification de l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

## RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE 21 DECEMBRE 2021

Conformément aux délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rendra compte des décisions qu'elle a prises depuis le 21 décembre 2021, à savoir :

- ☞ Location appartement : Bail du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 mars 2022 avec Monsieur Kévin BOYAUX pour un **montant mensuel du loyer de 200€ Charges comprises** (Décision n°32/2021 en date du 21 décembre 2021),
- ☞ Bouches d'incendie : Marché signé avec l'Entreprise **PUM PLASTIQUES** à VILLEBAROU (41000) pour un **montant de 4 868,63€ HT soit 5 842,36€ TTC** (Décision n°01/2022 en date du 06 janvier 2022),
- ☞ Entretien annuel des Salle Ragot et Salle des Associations : Marché signé avec l'Association **INTERVAL** à NOYERS-sur-CHER (41140) pour un **montant de 2 196€ HT** pour la Salle Ragot et **1 056€** pour la Salle des Associations (Décision n°02/2022 en date du 18 janvier 2022),
- ☞ Fourniture et pose de 2 IPN : Marché signé avec l'Entreprise **COUTANT** à NOYERS-sur-CHER (41140) pour un **montant de 1 848,60€ HT soit 2 218,32€ TTC** (Décision n°03/2022 en date du 18 janvier 2022),
- ☞ Fourniture d'un arceau entrée de village et jardinières : Marché signé avec l'Entreprise **ATECH** à CHOLET (49000) pour un **montant de 2 445€ HT soit 2 934€ TTC** (Décision n°04/2022 en date du 27 janvier 2022),
- ☞ Concession nouveau cimetière : Décision accordant la **concession N°138** pour une durée de 50 ans pour un **montant de 400€**, sépulture de la famille de Monsieur LELIEVRE William (Décision n°05/2022 en date du 14 février 2022).

## INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ Protection Sociale Complémentaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, que suite au débat engagé lors de la réunion de Conseil Municipal du 21 octobre 2021, il convient de procéder au second débat sur les

modalités de mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) pour les agents territoriaux. Les Membres du Conseil souhaitent qu'une prévision chiffrée soit proposée afin d'envisager la mise en place dès 2023.

➤ **Demande aide financière**

Madame le Maire donne lecture du courrier d'un habitant de la commune, souffrant d'un handicap, concernant une demande d'aide pour l'aménagement de son véhicule. Les Membres du Conseil soulignent que divers organismes peuvent subventionner ces aménagements et demandent qu'une réponse soit faite en ce sens.

➤ **Feu d'artifice 2022**

Madame Le Maire expose qu'il convient de déterminer la date du feu d'artifice pour 2022. Après réflexion les Membres du Conseil proposent qu'il soit retenu la date du 17 juillet 2022 en clôture de la « Fête des Lumas » et qu'il soit proposé aux organisateurs de participer financièrement à ce projet.

➤ **Communauté de Communes – Réunion finances**

Madame le Maire rend compte de la réunion sur les orientations financières de la Communauté de Communes à laquelle elle a participé.

➤ **Communauté de Communes – Réunion PCAET**

Madame le Maire rend compte de la réunion sur les projets du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes à laquelle elle a participé.

➤ **Accès au numérique**

Madame le Maire rend compte du projet numérique mené par le secrétariat d'état chargé de la transition numérique et des communications électroniques et de la signature de deux arrêtés qui imposent d'engager les travaux nécessaires à la mise en service d'un site permettant l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile 4G sur le territoire de la commune. Les services de l'Etat doivent prendre contact avec la Mairie pour l'implantation.

➤ **Conflit Ukrainien**

Madame Le Maire informe que, sur la demande de la préfecture, la mairie est chargée de centraliser toutes les initiatives locales en matière d'offre de logement, d'hébergement et d'accompagnement des familles et ressortissants ukrainiens.

➤ **Opération propreté**

Madame Le Maire informe que l'opération propreté se déroulera le **samedi 14 mai 2022**

➤ **Elections présidentielles**

Madame le Maire rappelle que les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022 et propose de faire l'état des présents pour tenir le bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire, Annick GOINEAU

